

## Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) : une nouvelle reconnaissance du pastoralisme et de nouveaux soutiens

### Maty Ba Diao

PRAPS Regional Coordinator  
CILSS Executive Secretariat, Ouagadougou

### Christian Berger

Banque Mondiale, Spécialiste Agricole Principal - Région Afrique  
Chargé du PRAPS à la Banque Mondiale



Le 29 mai 2013, la Déclaration de N'Djamena issue du Symposium ministériel régional sur la contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens a souligné la nécessité d'adopter une approche sous régionale pour relever les défis liés au pastoralisme. Quelques mois plus tard, le 29 octobre 2013, a été adoptée la **Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme**, lors d'un forum de haut niveau placé sous l'égide du Gouvernement de la Mauritanie, la Banque Mondiale et les organisations d'intégration régionale telles que la CEDEAO et l'UEMOA. Face aux multiples difficultés que connaît le pastoralisme malgré son apport intouchable dans les économies des pays de la région, la Déclaration de Nouakchott insiste sur l'importance de la mobilité transfrontalière en Afrique de l'Ouest et reconnaît le pastoralisme comme une « pratique efficace et un mode de vie adapté aux conditions sahélo-sahariennes » dans un contexte de croissance forte de la demande en produits animaux à l'instar de l'évolution démographique sub-saharienne.

Dans le sillage de cette Déclaration, guidée par son objectif de “ Mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée”, la Banque mondiale, à travers son Initiative Sahel, a accordé une enveloppe financière de 248 millions de dollars américains (soit environ 150 milliards de FCFA) pour soutenir le pastoralisme à travers le **Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)**. Ce projet intégré et ambitieux au regard de l'interdépendance de ses composantes vise à « **améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés**

**pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays Sahéliens, et améliorer la capacité de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences ».** Grâce à une **combinaison d'investissements stratégiques, de renforcement des capacités et de dialogue politique**, le projet soutient l'amélioration de la productivité, la durabilité et la résilience des moyens d'existence pastoraux, qui sont des priorités dans la Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme.

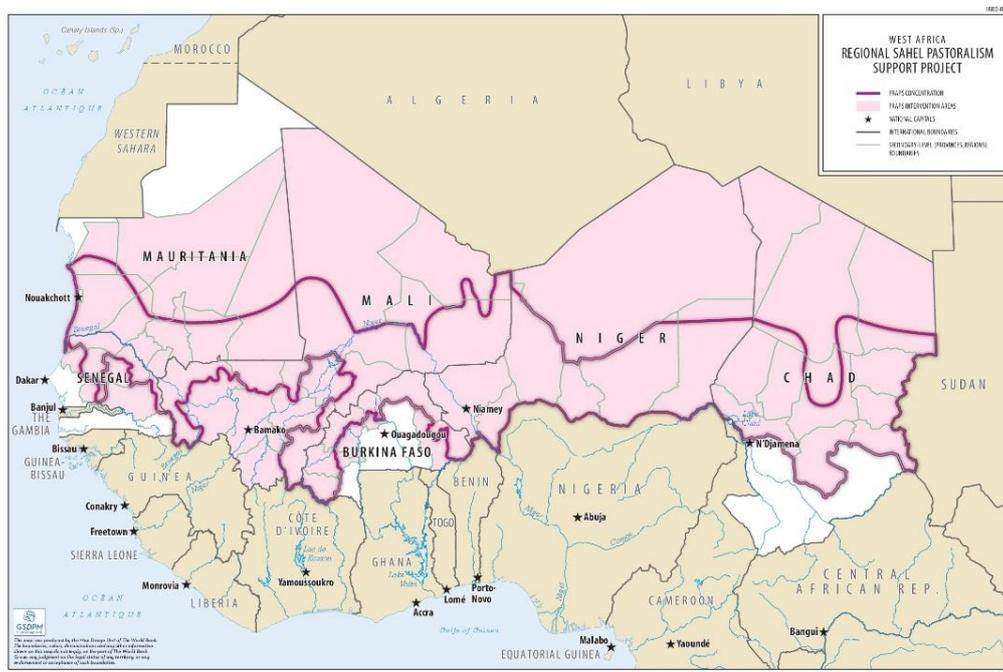
Le PRAPS, dont la durée est de 6 ans (2015-2021), est placé sous le leadership politique de la CEDEAO et de l'UEMOA et sa Coordination technique est assurée par Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

La zone du PRAPS couvre 6 pays d'Afrique de l'ouest et centrale : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Sénégal, Niger et Tchad. Avec la coordination régionale du CILSS, ces pays se sont accordés sur les types de soutiens à mettre en œuvre dans la zone d'intervention du projet, principalement située en zone sahélo-saharienne avec quelques incursions en zones saharienne et soudanienne. L'espace couvert reflète les itinéraires de transhumance dans le Sahel. À l'intérieur de cet espace, chaque pays a identifié des zones de concentration spécifiques liées aux axes commerciaux inter-frontaliers majeurs de la transhumance. L'enjeu central est l'amélioration des conditions de vie de plus de 2.000.000 de bénéficiaires directs, pasteurs et agropasteurs<sup>1</sup>, dont au moins 30% de femmes.

<sup>1</sup> Au sens de la Banque mondiale, la population pastorale comprend toutes les personnes (actives ou non de tous âges) qui sont membres d'un ménage pratiquant l'élevage qui : (i) obtient au moins 90 pour cent de ses besoins en aliments pour animaux dans la végétation naturelle et (ii) tire au moins 50 pour cent de ses revenus

de l'élevage. La population agro-pastorale comprend toutes les personnes (actives ou non de tous âges) qui sont membres d'un ménage pratiquant l'élevage qui: (i) obtient 10 % ou plus de ses besoins en aliments pour animaux à partir des résidus de cultures et (ii) tire au moins 50 pour cent de son revenu des activités de culture.

Figure 1  
 Afrique de l'Ouest, Projet régional de soutien au pastoralisme au Sahel



### Une stratégie d'intervention globale

Le PRAPS est une opération régionale d'appui au développement visant à intensifier des activités spécifiques dans chacun des six pays du Sahel, lesquels ont déjà prouvé leur capacité à appuyer les groupes d'éleveurs pastoraux et à améliorer leur intégration économique et sociale dans l'espace régional. Le projet souhaite contribuer à bâtir une alliance solide pour soutenir le pastoralisme, en mettant en commun l'expertise et les ressources des différents acteurs (partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux, gouvernements, organisations pastorales de la société civile). Cet appui est en accord avec les priorités nationales, prend en compte la dynamique régionale et est conforme au principe de subsidiarité. Le PRAPS doit aussi permettre de valoriser ou d'améliorer les cadres de concertation actuels qui servent de plateformes pour de nombreux acteurs afin de promouvoir des actions durables qui soutiennent le pastoralisme. Cette approche donne de la flexibilité pour faire le lien entre les objectifs spécifiques à chaque pays et les priorités plus générales, à l'échelle de la région.

### Principaux problèmes abordés

La Déclaration de Nouakchott décrit les principaux piliers techniques et la portée des programmes opérationnels nécessaires pour appuyer le pastoralisme (amélioration des services de production, amélioration de la compétitivité du sous-secteur de l'élevage et accès aux marchés, et renforcement de la sécurité des biens, des droits et des modes de vie des populations pastorales). Parmi ceux-ci, le PRAPS aborde un ensemble de problèmes fondamentaux, connexes qui affaiblissent la résilience des groupes pastoraux, entravent le développement des systèmes de production des éleveurs mobiles et alimentent de plus en plus les conflits.

Bien articulé avec les politiques nationales des 6 Etats bénéficiaires et doté d'une coordination régionale, le PRAPS entend contribuer à : (i) renforcer les organisations d'intégration économique régionale (UEMOA/CEDEAO) dans leurs rôles de facilitateurs et de régulateurs des mouvements transfrontaliers, (ii) définir des cadres juridiques révisés ou nouveaux pour sécuriser

l'accès aux ressources, (iii) prendre en compte de manière systématique les inquiétudes des populations pastorales en matière de législation et de décentralisation, (iv) inclure les pays côtiers (débouchés commerciaux) dans les discussions sur les politiques pastorales, la mobilité, les échanges commerciaux des animaux et de leurs produits dérivés (y compris les importations) et les règles fiscales applicables dans le secteur.

### Principe de subsidiarité

Les activités nationales font partie d'un cadre harmonisé au niveau régional, pour promouvoir la simplification et contribuer à faciliter la mise en œuvre et l'impact. Elles sont clairement harmonisées avec les priorités régionales définies par les pays eux-mêmes et font partie du programme agricole de la CEDEAO (ECOWAP).

Dès la phase de préparation, il a été convenu que le principe de subsidiarité s'appliquerait lorsqu'il est plus logique d'entreprendre certaines activités au niveau régional plutôt que dans chaque pays. Pour cette raison, certaines activités opérationnelles régionales (autres que celles liées directement à la gestion et à la coordination du PRAPS) ont été déléguées au CILSS pour être exécutées au nom des pays du Sahel (et à l'OIE/CRSA<sup>2</sup> de Bamako dans le cas des activités liées à la santé animale).

Ce principe s'applique spécifiquement à trois types d'activités régionales : l'assistance technique ciblée, le partage de l'information/capitalisation des connaissances et la formation. Ces activités régionales sont financées conjointement par les pays du Sahel : chaque pays rétrocède au CILSS 4 pour cent du produit de son financement de la Banque mondiale (IDA) pour le PRAPS. Le CILSS (et l'OIE/CRSA pour les activités de santé animale) est responsable de la mise en œuvre des activités régionales techniques identifiées avec les pays sur la base du principe de subsidiarité.

<sup>2</sup> Au démarrage du projet et pendant une période transitoire, en attendant que le Centre Régional de Santé Animale, une institution spécialisée de la CEDEAO, basée à Bamako soit bien opérationnel, il est prévu que le bureau régional de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale à Bamako assure la coordination régionale des activités du PRAPS en matière de santé animale, par délégation de maîtrise

### Les composantes techniques du PRAPS

#### *L'amélioration de la santé animale*

Le PRAPS soutient les efforts nationaux et régionaux essentiels pour bâtir des Services Vétérinaires nationaux (SVN) plus durables et efficaces, et mène des campagnes de surveillance et de lutte contre les principales maladies qui touchent les grands et les petits ruminants. Le projet met spécifiquement l'accent sur la fourniture de services locaux de santé animale dans les zones pastorales reculées. Les grands résultats à atteindre à moyen terme au titre de cette composante sont :

- (i) une augmentation de la séroprévalence post vaccinale pour la peste des petits ruminants (PPR)
- (ii) une diminution du taux de prévalence des troupeaux infectés par la Péripleurite contagieuse bovine (PPCB).

Les résultats à court terme sont une augmentation de la part d'animaux vaccinés contre la PPCB et la PPR et la réhabilitation ou l'installation d'unités vétérinaires fonctionnelles. Cette composante bénéficie directement aux propriétaires de bétail, y compris les femmes qui possèdent souvent des animaux domestiques (particulièrement des petits ruminants).

Les activités de la composante « santé animale » du PRAPS ont démarré au début de l'année 2016 dans tous les pays. Environ 30 millions d'animaux ont été vaccinés par le PRAPS sur la campagne 2016-2017 et ce chiffre devrait fortement augmenter dans les années à venir, conformément aux stratégies nationales d'éradication de la PPR et de contrôle de la PPCB qui ont été établies par tous les pays.

#### *L'amélioration de la gestion des ressources naturelles*

Le PRAPS promeut l'utilisation durable des ressources en eau et en pâturages dans les zones arides et semi-arides du Sahel à travers la mise en œuvre des pratiques de

d'ouvrage du CILSS. Cette période transitoire doit permettre de renforcer les capacités du CRSA à s'acquitter de son mandat de coordonner, soutenir et harmoniser les activités et stratégies de santé animale entre les pays de la région. Le projet prévoit que le CRSA prenne le relais, le plus rapidement possible.

gestion concertée parmi tous les groupes d'utilisateurs et à différentes échelles (locale, nationale et au-delà) et la construction ou la réhabilitation d'ouvrages d'approvisionnement en eau, notamment dans les zones transfrontalières. Les interventions permettent de promouvoir la macro et la micro-mobilité des troupeaux de bétail, particulièrement le long des couloirs de transhumance. Elles vont également contribuer à prévenir les conflits et renforcer la paix entre les communautés. Les résultats à moyen terme à atteindre dans les zones ciblées sont :

- (i) une augmentation de la superficie sur laquelle les pratiques de gestion durable des terres ont été adoptées,
- (ii) une diminution de la distance moyenne entre les points d'eau fonctionnels accessibles aux éleveurs et agro-pasteurs dans les zones ciblées.

Pour atteindre ces résultats, les zones en gestion conjointe seront augmentées et le nombre de points d'eau fonctionnels dans les zones ciblées sera accru. Les femmes seront impliquées dans les activités de gestion des parcours naturels et bénéficieront également d'un meilleur accès à l'eau car elles passeront moins de temps à s'en procurer.

A ce stade d'exécution de cette composante, les pays disposent de méthodes et d'outils harmonisés pour le suivi des ressources pastorales et la démarche d'ingénierie sociale, bénéficient d'une formation en Master sur le pastoralisme et tirent les enseignements des nombreuses expériences réussies en matière de gestion des ressources naturelles.

#### *La facilitation de l'accès au marché*

Le PRAPS vise à assurer l'accès des pasteurs et agropasteurs à des marchés concurrentiels et inclusifs et à accroître le commerce de produits pastoraux afin de favoriser la réduction de la pauvreté généralisée et d'améliorer la résilience des ménages dans les zones ciblées par le projet. Le résultat à moyen terme est l'augmentation du nombre d'animaux vendus sur les marchés de référence.

Pour atteindre ce résultat, le PRAPS finance à court terme la construction ou la réhabilitation des infrastructures de marché et les activités de

transformation à petite échelle qui apportent une plus-value. Les investissements liés aux centres de collecte laitière à petite échelle et aux unités de traitement vont profiter particulièrement aux femmes.

Les premières activités dans les pays ont permis d'entamer la mise à niveau des systèmes d'information sur les marchés de bétail, l'appui aux interprofessions de la filière bétail-viande, la prise en compte des mesures de sauvegardes environnementales et sociales pour la réhabilitation ou la construction des marchés de bétail.

#### *La gestion des crises pastorales*

Le PRAPS améliore la préparation aux situations de crise, la prévention et la réponse aux niveaux national et régional. Le résultat à moyen terme à atteindre est une réduction du temps nécessaire en période de crise pastorale pour atteindre 50% des bénéficiaires ciblés (précédemment identifiés dans un plan d'intervention en situation de crise qui prend en compte spécifiquement les pasteurs et agropasteurs). Les résultats à court terme sont une augmentation du nombre de paramètres pastoraux spécifiques intégrés dans les systèmes nationaux d'alerte précoce et une réduction du temps nécessaire pour fournir des fonds aux gouvernements afin de faire face à une crise pastorale qui réponde aux critères d'admissibilité. Les activités financées au titre de cette composante vont bâtir une plus grande résilience à travers: (i) le renforcement des systèmes d'alerte précoce; (ii) l'amélioration de la réponse aux crises au niveau national et régional; et (iii) l'appui à la diversification des revenus dans les communautés pastorales et agro-pastorales vulnérables. Le mécanisme de réponse d'urgence permet aux pays participants de réaffecter les fonds pour faire face à une grave crise pastorale. Les appuis à la formation professionnelle et au financement des microprojets dans le cadre de la sous-composante — beaucoup d'entre eux viseront spécifiquement les femmes et les jeunes — permettront de diversifier les moyens de subsistance et les revenus et permettront aux ménages de mieux résister aux crises intermittentes.

Les activités mises en œuvre dans les pays depuis le début du projet leur ont permis d'identifier une liste de nouveaux indicateurs pastoraux à intégrer dans leurs dispositifs nationaux d'alerte précoce. La formation des formateurs sur les normes et directives sur l'aide

d'urgence en élevage (LEGS) a permis de renforcer les capacités des acteurs nationaux dans la conception et la mise en œuvre des interventions d'élevage basées sur les moyens de subsistance. Les pays sont en voie d'avoir la capacité d'intervenir en cas de crise pastorale déclarée (manuel et plan de contingence aux crises pastorales validés, signature de convention-cadre avec les fournisseurs d'aliments de bétail et de produits vétérinaires).

## Conclusion

L'un des premiers résultats du PRAPS est sans doute d'avoir replacé le pastoralisme sur l'agenda international; c'est ainsi que de nombreux autres bailleurs ont maintenant emboîté le pas et apportent des soutiens complémentaires à ce secteur d'activité en Afrique de l'Ouest. Alors que se rapproche la revue à mi-parcours des activités du PRAPS qui peut être l'occasion de réorienter certains soutiens, les enjeux opérationnels immédiats du projet sont de faire monter en puissance les activités de santé animale pour capitaliser les acquis et de construire et/ou réhabiliter un grand nombre d'infrastructures pastorales en 2018, qu'il s'agisse par exemple de points d'eau, de couloirs de transhumance, de marchés à bétail et autres plateformes de stockage, etc. Cependant, les déficits de biomasse déjà observés après la saison des pluies 2017 risquent de plonger une partie de la zone sahélienne dans une nouvelle situation de crise pastorale, dont le PRAPS pourrait devoir contribuer à prévenir les effets.

